LES LIBERAUX ONT ETE LES PREMIERS A PRECHER LA CLOTURE

LEURS DECLARATIONS

d'Alors et d'Aujourd'hui

Les députés libéraux et la presse libérale étaient fortsment en faveur de la clôture en 1908 et en 1911, Laurier avait promis de l'adopter s'il était maintenu au pouvoir

---

ILS PROCLAMAIENT QU'ELLE ETAIT NECESSAIRE POUR EMPECHER L'OBSTRUCTION

LES LIBERAUX ONT ETE LES PREMIERS A PRECHER LA CLOTURE.

LEUR ATTITUDE ALORS ET AUJOURD'HUI

L'opposition acharnée que les députés libéraux dans la Chambre des Communes, et la presse libérale, ont faite à la loi de clôture de M. Borden contredit absolument leur attitude sur cette question lorsqu'ils étaient au pouvoir. Sur les tribunes publiques et dans les colonnes des journaux, les libéraux, en 1908 et pendant la dernière campagne électorale, se vantaient que s'il était retourné au pouvoir **Sir Wilfrid Laurier, leur chef, avait promis de faire adopter une loi de clôture.** Ils ont aussi déclaré à maintes reprises, que **la majorité doit gouverner et qu'il faut rendre l'obstruction impossible.**

C'est un fait étrange que les libéraux et leurs partisans dans la presse qui ont été les plus ardents et les plus violents adversaires de l'acte de M. Borden par lequel les règlements étaient amendés de façon à permettre le cours de l'administration des affaires publiques, étaient avant la défaite de leur parti en 1911, les plus chauds partisans d'une pareille ligne de conduite.

Les déclarations publiques des orateurs libéraux et les extraits des journaux libéraux contenus dans les pages qui suivent, en définissant leur attitude **d'alors** et celle **d'aujourd'hui** vont être très intéressants s'ils ne sont que peu édifiants. Ils prouvent de façon décisive, cependant, que les libéraux ne sont pas sincères et que leur obstruction contre le ''Bill Naval'' de M Borden aussi bien que leur dénonciation du règlement de clôture n'avaient pas d'autre but que de faire du capital politique et n'étaient pour eux qu'un expédient politique pur et simple.

LAURIER OU FISHER—QUI CROIRE !

Sir Wilfrid Laurier a déclaré dans la Chambre des Communes, le mercredi, 9 avril, de cette année, qu'il avait toujours refusé de présenter un règlement de clôture.

Mais l'hon. Sydney Fisher, un collègue influent de l'ancien premier ministre, parlant à Waterloo, P.Q., le 1er août, 1911, pendant la campagne sur la Réciprocité, a fait la déclaration significative qui suit :

> "Maintenant, si nous sommes de nouveau portés au pouvoir, **nous passerons le bill de réciprocité, et nous passerons aussi une mesure modifiant le règlement de la Chambre, de sorte que la besogne parlementaire puisse être expédiée rondement, sans obstruction.** Nous croyons à la libre délibération des questions, mais l'obstruction stérile est un boulet aux pieds du pays."

Le 9 août, à Magog, P.Q., M. Fisher disait :

> "Tant qu'une petite minorité, ou un groupe quelconque, sera laissé libre d'accaparer les séances de la Chambre pour s'écouter parler, il est inévitable que le temps soit gaspillé. **Et je donne ma parole que, si le Gouvernement Laurier est de nouveau porté au pouvoir, le règlement de la Chambre sera modifié.** Je juge le conditions actuelles incompatibles avec la bonne conduite des affaires publiques."

A Knowlton, P.Q., le 21 août, 1911, l'honorable Sydney Fisher, disait :

> "Le ministre a déclaré que c'était l'intention du Gouvernement s'il était maintenu, de modifier le règlement de manière à ce **qu'à l'avenir pareille obstruction ne put se renouveler.**"

" L'obstruction est un vice, " déclarait l'hon. Rodolphe Lemieux.

L'hon. Rodolphe, alors membre du Gouvernement Laurier s'est servi du langage suivant dans un discours prononcé à St-Hyacinthe, le 13 août, 1911 :

> ''Dans le cours ordinaire des choses, le Parlement actuel n'aurait pas dû être dissous avant 1913. La liberté de parole est une de nos conquêtes les plus précieuses, mais l'abus de cette liberté, qui est **l'obstruction, est un vice qui devrai être extirpé de notre vie politique, et une fois reporté au pouvoir, Sir Wilfrid Laurier va déposer une loi autorisant l'exercice de la clôture dans les débats parlementaires.**''

Un autre ministre de Laurier prêt à voter la cloture

Un autre des collègues de Sir Wilfrid Laurier, Sir Allen Aylesworth, parlant à Newmarket, Ont., le 2 juin, 1911, disait ce qui suit :

> ''Maintenant, de date récente, on s'est quelque peu occupé de cette question (celle des moyens de prévenir l'obstruction), à la suite de certaines remarques faites par l'honorable Sydney Fisher, dans les townships de l'Est. **Il n'en a pas dit plus que je n'en aurait dit moi-même, pas plus que tout libéral n'aurait été prêt à dire.** Les choses en sont rendues au point que les institutions représentatives sont menacées de ruine. Je fais cette déclaration me rendant pleinement compte de la responsabilité qui pèse sur moi en conséquence, pleinement conscient que je parle en qualité de membre de la députation et de ministre d'Etat. Dans l'état actuel du règlement, il n'est pas possible de restreindre les délibérations.''

Et dans une autre partie de son discours :

> ''Je dois dire que me basant sur ce qui s'est passé sous mes yeux de session en session, **je suis prêt à voter la clôture et à rester à mon poste aussi longtemps qu'il faudra pour assurer ce résultat.**''

L'hon. W. S. Fielding, ministre des finances de M. Laurier disait: "LA MAJORITE DOIT GOUVERNER!"

L'hon. M. S. Fielding, un membre responsable du Gouvernement libéral, et pendant plusieurs années ministre des finances, a fait la déclaration suivante dans la Chambre des Communes pendant la session de 1908 (13 février, 1908, Débats):

> "Le principe qui préside nécessairement aux délibérations de tout corps public, c'est que la volonté de la majorité doit prévaloir. Si cette majorité abusait de son pouvoir, il faudrait la dénoncer à l'opinion publique. Je le répète, ici, comme en toute assemblée délibérante, le député ne saurait avoir, dans les délibérations, d'autres droits que ceux que la majorité lui reconnaît."

Et plus loin dans le même discours:

> "Chaque membre de la Chambre, chaque groupe de députés exerce ici exactement les droits que la majorité lui concède et pas davantage. Cela est vrai aujourd'hui comme hier. Le mal vient de ce que les députés de la gauche ont abusé de leurs droits. Le mal vient encore de ce que nous sommes tombés ici dans les habitudes de laisser faire dont les députés de la gauche s'autorisent pour entraver l expédition des affaires publiques dans une mesure qui ne serait tolérée dans aucun autre pays civilisé hors le Canada. C'est précisément un abus de cette nature qui a engagé le parlement de la mère patrie à formuler des règles mettant la majorité à même de gouverner."

L'hon. Wm Paterson déclarait que la cloture serait approuvée par le peuple.

Un autre membre du cabinet Laurier, l'hon. Wm. Peterson, qui est sorti de la vie publique comme résultat de la lutte réciprocitaire de 1911, déclarait sur le parquet de la Chambre des Communes en 1908, ce qui suit:

> "S'il est une raison propre à engager le peuple à maintenir le gouvernement au pouvoir par une majorité écrasante à la prochaine élection générale, c'est bien la tactique obstructionniste de la gauche. Je suis bien convaincu qu'il y a lieu de modifier le règlement de la Chambre de telle sorte que, tout en reconnaissant la plus grande latitude dans l'examen et la discussion de toute question, il ne soit plus possible au député de Toronto (nord) et à la petite clique qui l'appuie de tenir la Chambre à siéger en permanence. Telle est la question sur laquelle le peuple sera appelé à se prononcer; le parti qui va se faire le champion de la modification du règlement, de manière à assurer le respect des convenances et l'économie des deniers publics, aura l'appui du peuple."

ALORS ET MAINTENANT

L'attitude contradictoire des libéraux démontrée par leurs déclarations pendant qu'ils étaient au pouvoir et depuis qu'ils ont été défaits.

Déclarations de l'hon. Wm. Pugsley en 1911 et en 1913

M. PUGSLEY EN 1911

Le 24 juillet 1911, l'hon Wm. Pugsley, ministre des Travaux Publics de M. Laurier faisait la déclaration suivante:

"Les menaces proférées par les honrables députés, cette après-midi, tendent presque, sinon tout à fait, à révolutionner la théorie qui a régné jusqu'ici. Cette théorie, c'est que les honorables députés reconnaîtraient non seulement leurs droits mais encore leur devoir, et c'est que la volonté du peuple doit l'emporter. Cette théorie est reconnue dans tout le pays comme principe directeur des assemblées publiques; et à toute assemblée populaire du moment qu'il y a eu lieu de faire une discussion suffisante et légitime.

"Une discussion suffisante et légitime d'une question quelconque, la minorité a toujours reconnu que l'opinion de la majorité doit l'emporter, du moins en ce qui concerne cette assemblée, et ainsi en est-il du Parlement. Je le demande aux honorables députés, après avoir été en lieu d'exprimer pleinement leurs opinions, au cours de la discussion de cette question, n'est-ce pas prendre une attitude tendant à porter un coup fatal à nos libres institutions parlementaires que de déclarer en plein Parlement, comme ils l'ont fait, qu'on ne laissera pas la Chambre en venir aux voix sur cette question.

"Je n'ai cure de ce qui s'est passé en 1896; je n'étais pas dans cette Chambre à cette époque. Je le répète, il est contraire aux principes directeurs des institutions parlementaires que des députés profèrent pareilles menaces en plein Parlement, parce que leurs opinions ne cadrent point avec celles de la majorité et qu'ils déclarent qu'ils ne permettront pas à la Chambre d'en venir aux avis sur cette question et d'exprimer d'une façon constitutionnelle les vues de la majorité de cette Chambre. Voilà une théorie révolutionnaire; une théorie qui ne cadre nullement avec les principes directeurs du Gouvernement constitutionnel".

M. PUGSLEY EN 1913

Le même Pugsley, aujourd'hui aspirant à la direction de l'opposition libérale, fait maintenant la déclaration suivante:

"Permettez-moi de dire, Monsieur, que dans l'intérêt du peuple de ce pays et dans l'intérêt de la minorité, il serait préférable d'appliquer le poignard que d'étrangler la liberté de parole. Si cette résolution passait, et on nous menace de la guillotine, je ne sais pas si le poignard est plus agréable que le poignard."

Il disait encore:

"Je m'oppose à la résolution parce que les règlements qui ont prévalu depuis des siècles ont été établis pour protéger les droits des minorités et garantir l'inappréciable liberté de parole dans le Parlement; je m'y oppose, monsieur, parce que je crois qu'elle est une tentative de mettre la minorité dans cette Chambre à la merci absolue de la majorité."

Les déclarations de Mons. F. Carvell en 1908 sont diametralement opposées à sa déclaration d'aujourd'hui.

M. CARVELL EN 1908

F. B. Carvell, député libéral de Carleton, N.-B., a fait la déclaration suivante, le 5 juin, 1908:

"Cette attitude de l'opposition, c'est-à-dire l'opposition de ce jour-là, pose la question carrément et franchement: Un gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, peut-il tolérer d'être mis dans une pareille position. Un gouvernement peut-il tolérer d'être à la merci de l'opposition et admettre que, si le programme ministériel contient quelque chose qui ne soit pas du goût de l'opposition, tout ce que celle-ci a à faire, c'est de refuser les subsides, pour que l'article incriminé soit retiré. Mettez cette doctrine en pratique et vous aurez un pays gouverné, non par la majorité, mais par la minorité".

Et encore:

"Encore une fois, un gouvernement qui se respecte peut-il tolérer d'être mis dans une pareille position? Il n'y a qu'une solution possible. Si l'opposition actuelle ou toute autre opposition entend persister dans une pareille attitude, la conséquence inévitable sera l'application de la clôture. Je ne suis pas le premier à favoriser la clôture".

Il disait encore:

"C'est pourquoi je dis qu'il est bon que cette question soit discutée à fonds et si l'opposition persiste dans cette attitude anti-patriotique, j'espère que le Gouvernement n'hésitera pas à appliquer la clôture. Je suis convaincu qu'en agissant ainsi, il aura l'approbation de la grande majorité des électeurs de ce pays. Il devrait commencer immédiatement à modifier les règlements. même s'il fallait consacrer des mois de travail pour y arriver".

M. CARVELL EN 1913

Le M. F. B. Carvell d'aujourd'hui, membre de l'opposition, dit ce qui suit au sujet de la clôture:

"Il est de la plus grande importance pour le peuple de ce pays que nous discutions cette mesure, — que nous fassions même plus, que nous la combattions. Nous devrions faire tout ce que des hommes libres peuvent faire pour démontrer toute l'iniquité qu'il y a à imposer ce règlement à un peuple libre."

Il dit aussi:

"Il doit se trouver, j'en suis sûr, quelques hommes raisonnables de l'autre côté de la Chambre, et je ne puis croire qu'il y a dans cette Chambre une demi-douzaine de messieurs, y compris les membres du Gouvernement, qui eussent la moindre idée de la véritable iniquité contenue dans les règlements soumis à la Chambre par cette résolution présentée par le Premier Ministre."

L'HON. CHS. MURPHY FAIT AUSSI LE SAUT PERILLEUX

Lorsqu'il était membre du Cabinet Laurier, comme Secrétaire d'Etat, M. Murphy déclarait que la clôture devait être adoptée au Canada. Aujourd'hui, il refuse de s'y soumettre.

M. MURPHY EN 1911

M. Murphy cité par le "Free Press", d'Ottawa (Lib.) a fait la déclaration suivante devant une assemblée publique, le 16 août:

"Aux termes du règlement de la Chambre dans son état actuel, la majorité se trouve à la merci de la minorité. Si l'opposition juge à propos d'abuser de son pouvoir, le Gouvernement est hors d'état de l'en empêcher. Dans ces circonstances, le Gouvernement n'a pas d'autre alternative que de demander que la question soit soumise au peuple pour être décidée par lui. L'hon. M. Lemieux a déclaré à St-Hyacinthe qu'il serait nécessaire d'adopter quelque règle de clôture pour mettre l'opposition hors d'état d'enrayer l'expédition des affaires publiques, et M. Murphy se déclare entièrement de cet avis. Il a été formulé un règlement de clôture en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, et il faudra suivre cet exemple au Canada également."

M. MURPHY EN 1913

Dans un discours, à la Chambre des Communes, le 16 avril, contre la résolution de clôture de M. Borden, il faisait la déclaration suivante:

"Je soutiens qu'un règlement adopté de cette manière est inconstitutionnel et injustifiable et ne saurait lier les membres de la Chambre. Quant à moi, je refuse de m'y soumettre."

" Têtes chaudes et forts-en-gueule ! "

L'hon. Frank Oliver, ''l'homme d'Edmonton'', et ministre de l'Intérieur dans le cabinet Laurier, n'est rien moins que pittoresque. De même son journal le ''Bulletin'' d'Edmonton. Les deux ont une égale réputation, pour l'énergie de leur vocabulaire. M. Oliver pendant le débat sur la ''Loi navale'' et le règlement de clôture a mérité la réputation d'obstructionniste invétéré. Il s'est toujours déclaré opposé à la clôture.

Cependant, voici ce que l'organe officiel de M. Oliver, le ''Bulletin'' d'Edmonto disait de l'obstruction, le 11 mai, 1911:

> "*Quelques forts-en gueule peuvent, s'ils le veulent, arrêter le cours des affaires aussi longtemps qu'ils le voudront,* et empêcher indéfiniment l'adoption de n'importe quelle mesure d'intérêt public, quelque nombreux que soient ceux qui la demandent et quelque forte que soit l'opinion publique en sa faveur. C'est une simple question de force physique, et il suffit d'avoir des poumons de cuir et une *indifférence grossière pour les droits d'une majorité trop tolérante dans la Chambre et en dehors.*"

Le journal le plus influent de l'Ouest, le " Manitoba Free Press " approuvait la cloture.

EN 1911

''Si l'on en fait une question de force, le Gouvernement devrait accepter le défi et lutter jusqu'au bout, même s'il fallait faire durer la session tout l'été et tout l'hiver prochain. La victoire inévitable, lorsqu'elle arrivera, devra entraîner avec elle la **clôture qui fera sortir notre parlement de la catégorie** des grands parleurs, et en fera une assemblée qui pourra agir aussi bien que parler. **Le parlement canadien est le seul parlement britannique de premier rang qui n'a pas un règlement de clôture. Il est grand temps qu'il perde cette distinction non désirable.**''

EN 1913

''La position que les libéraux ont prise au sujet de la politique navale est une forte position. Egalement forte est leur attitude de combat au sujet de la clôture. Il n'y a pas de raison d'appliquer la clôture cete fois-ci.''

CE QUE LE "GLOBE" DISAIT

LE "GLOBE", DE TORONTO, L'ORACLE DU PARTI LIBERAL REDIGE PAR LE REV. J. A. MACDONALD, ETAIT UN ARDENT AVOCAT DE LA CLOTURE EN 1911.

LE "GLOBE" EN 1911

"Un règlement de clôture au parlement d'Ottawa semble inévitable. On a eu la preuve pendant ces dernières sessions que le régime traditionnel de discussion libre et illimitée que nous tenons de la Grande-Bretagne, régime que nous Parlement est le seul à conserver, n'est plus applicable aux conditions modernes. Ayant à résoudre les problèmes vastes et compliqués de l'établissement de la moitié d'un continent, le Parlement du Canada ne peut pas rester une simple Chambre de débats académiques. Les discours doivent être le moyen d'arriver à une fin, et non pas la fin elle-même. La liberté de la parole a dégénéré aux Communes du Canada en licence, et une douzaine de parleurs invétérés ont ennuyé la Chambre avec des discours vieux de deux mille ans, à tel point que l'on s'étonne que le nombre de députés voulu pour siéger consente à rester dans la Chambre."

ENCORE EN 1911

"La chaleur de l'été contribuera beaucoup à animer l'esprit batailleur des irréconciliables, et s'ils tiennent jusqu'au mois de juin et juillet, la mois d'août alors sera un excellent mois pour proposer cette mesure si nécessaire de la clôture appliquée au débat dans les Communes."

LE "GLOBE" EN 1913

"Tous les grands auteurs de droit constitutionnel et de procédure parlementaire anglais sont unanimes à dire que l'adoption de la clôture a grandement et probablement pour toujours changé pour le pire notre vieille Chambre des Communes, qu'elle a rabaissé la dignité et l'utilité du simple député, qu'elle a dans la même proportion et inutilement augmenté le pouvoir du cabinet, et qu'elle a aggravé le danger pour les chambres canadiennes de dégénérer une fosse aux ours. Chaque membre de la Chambre des Communes assumera la responsabilité d'avoir fait ce changement pour le pire dans l'un des rares parlements qui n'avaient pas cédé devant cette clôture fâcheuse."

LE " FREE PRESS " D'OTTAWA

LE "FREE PRESS", D'OTTAWA, L'ORGANE LIBERAL DANS LA CAPITALE, COMME LE "GLOBE", N'HESITE PAS A CHANGER D'ATTITUDE QUAND C'EST NECESSAIRE.

LE 'FREE PRESS' EN 1913

"Pour le "Free Press" la menace qui est faite à la liberté de discussion au Parlement le préoccupe autant que la dangereuse politique de contribution au trésor Impérial. Nous avons toujours eu très fortement l'idée que toute tentative d'introduire la clôture dans le Parlement Canadien devrait être combattue constitutionnellement ou inconstitutionnellement jusque dans ses derniers retranchements. Nous croyons que les libéraux seraient justifiables de faire du Parlement une véritable "fosse aux ours" si pareille tentative était faite."

LE 'FREE PRESS' EN 1911

"La clôture kangaroo qui a été appliquée dans les communes anglaises, mardi, est la dernière invention parlementaire pour couper court aux débats, et se mettre au travail, fait remarquer le "Manchester Guardian". On a eu la preuve en ces derniers temps au parlement canadien qu'un règlement de clôture quelconque serait nécessaire, et la description du "Guardian" est conséquemment intéressante".